

6.3 Préavis 04/2011

Demande de subventionnement pour 20 logements sur la parcelle no 190

Madame et Messieurs les Municipaux
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux

Si je prends la parole sur cet objet au nom du groupe UDC c'est pour accueillir très favorablement ce genre de solutions qui devraient devenir une pratique normale dans toutes nouvelles constructions. Ceci permet non seulement de répondre à différents types de locataires aux moyens financiers et motivations diverses mais également de soutenir une intégration de différents types de population sur site et de permettre aux familles de pouvoir se loger à des coûts modérés.

La loi sur le logement a justement pour but de promouvoir une politique du logement qui mette à disposition de la population des habitations adaptées à ses besoins. L'aide cantonale a comme effet de diminuer la charge locative de 10% au maximum, 15% si le projet émane de plusieurs communes. Une participation égale est en général demandée à la commune. Comme la subvention est calculée sur le prix établis des soumissions rentrées, le montant de la subvention devrait être celui proposé dans le préavis, sauf modification du taux de référence. A ce moment-là, elle sera adaptée en conséquence. Avant que le montant de la subvention soit finalisé par le Conseil d'Etat, nous devons l'accepter.

Il est évident que ce projet n'a plus rien à voir avec les projets d'antan ou d'autres projets possibles encore à ce jour où les loyers subventionnés étaient particulièrement bas qui touchaient avant tout les bénéficiaires du revenu d'insertion. Le préavis 04/2011 vise la classe moyenne inférieure pour 2 raisons principalement : la situation du

projet au centre ville, comprenez les coûts de l'acquisition du terrain, et l'augmentation des coûts de construction.

Quant au groupe UDC, il rejoint le commissaire qui propose la simplification des procédures administratives ou l'assouplissement des plans de zones. Cependant il ne pense pas que ces moyens suffisent à favoriser la création de logements bon marché. Il est donc nécessaire que la Municipalité s'implique dans ce genre de projets voire même initie à l'aide d'autres communes de tels projets. Si mes informations sont exactes, il n'y a pas eu de nouvelles constructions à loyers modérés ces 15 dernières années en collaboration avec la CHAM ou la SOCIM.

En conclusion, maintenant que les villes de la commune s'agrandissent, que le PGA est sur le point d'aboutir (enfin je l'espère), il me semble que notre municipalité devrait jouer un rôle beaucoup plus proactif pour acheter des terrains qui se libèrent, initier des procédures et promouvoir des projets où tant le plan environnemental, de la gestion des mobilités, de la diversité des activités et des mixités dans des espaces que sociales et générationnelles s'intègrent dans un espace commun. Lors de la campagne qui vient de se terminer, plusieurs candidats ont dit vouloir lutter contre la politique des volets clos et de ville morte. Il me semble qu'il est urgent d'agir : Le groupe UDC votera donc ce préavis.